

Faire de la France un acteur leader du paiement

Cinq recommandations pour le développement de la compétitivité et de l'innovation de l'industrie française des paiements

Paris, le 11 janvier 2018 – Le 13 janvier 2018, la seconde Directive des Services de Paiement (PSD2) deviendra applicable dans tout l'Union Européenne. Elle contraint les banques à ouvrir l'accès aux comptes de leurs clients : tout fournisseur de services de paiement agréé pourra y accéder pour initier des paiements pour le compte d'un client qui l'aura autorisé. La PSD2 s'accompagne également de règles techniques basant cet accès sur des API, interdisant le web-scraping et obligeant à une authentification renforcée pour toute initiation de paiement électronique.

Dans le même temps, les instances européennes viennent de lancer le paiement instantané par virement. Ces deux mesures bouleversent profondément le paysage des paiements en Europe.

Bon nombre d'acteurs, banques, industriels du paiement ou fintechs, se tiennent prêts à tirer parti de ce nouveau contexte pour offrir des offres de services aux consommateurs et aux entreprises. Ces acteurs ont la capacité de positionner la France parmi les marchés les plus innovants d'Europe. Ils ne doivent pas être pénalisés dans la compétition internationale par les nombreuses questions qui restent encore en débat autour de ces nouvelles dispositions européennes.

Dans ce contexte, les Entreprises de Services du Numérique, membres de Syntec Numérique, ont souhaité partager leur vision quant au développement de la compétitivité et de l'innovation de l'industrie française des paiements, au travers de cinq recommandations :

1. Profiter du marché européen en renforçant l'implication des acteurs français dans l'élaboration de la stratégie européenne des paiements
2. Mobiliser les pouvoirs publics français pour qu'ils portent de grands projets innovants
3. Accompagner le développement des Fintechs
4. Assurer la formation d'une nouvelle génération de spécialistes des paiements
5. Améliorer la gouvernance de la filière industrielle des paiements.

Note de position « développer la compétitivité et l'innovation de l'industrie française des paiements pour contribuer à la croissance et à l'emploi » téléchargeable [ici](#).

**Pour vous entretenir avec un porte-parole de la commission Finance de Syntec Numérique, merci de contacter Camille Ruols – Agence Wellcom :
01 46 34 60 60 – camille.ruols@wellcom.fr**

A propos de Syntec Numérique

Syntec Numérique est le syndicat professionnel des entreprises de services du numérique (ESN), des éditeurs de logiciels et des sociétés de conseil en technologies. Il regroupe plus de 2 000 entreprises adhérentes qui réalisent 80% du chiffre d'affaires total du secteur (plus de 50Md€ de chiffre d'affaires, 447 000 employés dans le secteur). Il compte 30 grands groupes, 120 ETI, 1 000 PME, 850 startups et TPE ; 11 Délégations régionales (Hauts de France, Grand Est, Auvergne Rhône-Alpes, Provence Alpes Côte d'Azur, Occitanie, Nouvelle Aquitaine, Pays de la Loire, Bretagne, Bourgogne-Franche-Comté, Centre Val de Loire, Normandie) ; 16 membres collectifs (pôles de compétitivité, associations et clusters).

Présidé par Godefroy de Bentzmann depuis juin 2016, Syntec Numérique contribue à la promotion et à la croissance du Numérique à travers le développement de l'économie numérique et de ses usages, l'accompagnement et l'essor de nouveaux marchés, le soutien à l'emploi, la formation, les services aux membres et la défense des intérêts de la profession.

Syntec Numérique fait partie de la Fédération Syntec qui regroupe dans ses syndicats constitutifs plus de 3 000 groupes et sociétés françaises spécialisés dans les domaines de l'Ingénierie, du Numérique, des Etudes et du Conseil, de la Formation Professionnelle, de l'Événement.

www.syntec-numerique.fr

Relations presse - Agence Wellcom : Camille Ruols - Elise Plat

Tel : 01 46 34 60 60 camille.ruols@wellcom.fr - elise.plat@wellcom.fr

<http://wellcom.fr/presse/syntec-numerique/>